

-----Message d'origine-----

**De :** Donald.Gingras@mrnf.gouv.qc.ca [mailto:Donald.Gingras@mrnf.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** 12 novembre 2008 10:13

**À :** Gélinas, Monique (BAPE)

**Objet :** TR : questions de la commission La Romaine

256

DQ8.1

Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec

Bonjour,

Basse-Côte-Nord

6211-03-005

Ci-joint les réponses du MRNF aux questions posées :

? [L'utilisation possible des bois feuillus à des fins commerciales ou comme bois de chauffage.](#)

D'après les données provenant de l'inventaire réalisé pour le compte d'Hydro-Québec dans le cadre du projet La Romaine, le volume des bois feuillus provenant des strates accessibles et exploitables, pour l'ensemble des réservoirs Romaine 1, 2, 3 et 4, est de 43 214 m<sup>3</sup>, dont 24 156 m<sup>3</sup> de bouleau à papier et 19 058 m<sup>3</sup> de peuplier faux-tremble.

Deux facteurs rendent difficiles la récupération des bois feuillus à des fins commerciales. Premièrement, ceux-ci sont, pour une bonne part, dispersés et mélangés aux bois résineux. De plus, le volume par tige du bouleau à papier est faible, soit 67 dcm<sup>3</sup>. Il en découle un coût de récolte élevé.

Deuxièmement, les seules usines commerciales qui consomment des bois feuillus, dans la région de la Côte-Nord, sont Bersaco inc., qui produit des palettes de manutention pour le transport des marchandises, et 9139-7265 Québec inc. (Les Entreprises Uhskuai), qui fabrique du bois de sciage à partir de tiges feuillues de bonne qualité. Ces usines sont très éloignées du site des travaux du projet La Romaine. En fonction de la localisation pondérée des volumes de bois feuillus présents dans chaque réservoir, la distance est de 756 km jusqu'à l'usine de Bersaco, sise à Les Bergeronnes, et de 706 km jusqu'à l'usine de Les Entreprises Uhskuai, localisée à Longue-Rive. Le coût de transport par camion des bois feuillus à ces usines serait donc très élevé, soit plus de 40 \$/m<sup>3</sup> selon nos estimations. Une autre option consisterait à considérer la voie maritime et à transporter les bois feuillus par barge, mais, encore ici, les coûts seraient onéreux; de plus, il faudrait mettre en place une logistique de transport complexe.

Selon les prévisions, Hydro-Québec devra assumer un déficit pour la récupération des bois résineux, dont le volume totalise 754 000 m<sup>3</sup>. La récolte des bois feuillus à des fins commerciales entraînerait une hausse significative de ce déficit.

Une petite quantité de feuillus provenant du réservoir Romaine 1 pourrait être éventuellement récupérée pour la production de bois de chauffage à des fins domestiques. Cependant, le volume pouvant être récolté, de même que les modalités de la coupe et de la mise à la disposition des bois pour les individus, reste à définir.

? [Les avenues possibles de transformation ou de valorisation du bois à des fins énergétiques.](#)

La biomasse en forêt est composée des arbres non commercialisables ou des parties non utilisées lors de la récolte de bois marchands sur les parterres de coupe, telles les cimes et les branches. Différentes formes d'énergie peuvent être obtenues à partir de la biomasse forestière : la chaleur (ex. : chaufferies institutionnelles); l'électricité (ex. : en chauffant l'eau pour faire tourner une turbine); le carburant (ex. : éthanol, biomazout, biohuile).

Dans la région de la Côte-Nord, il n'y a pas, actuellement, d'entreprise qui effectue la récupération de la biomasse en forêt pour la production d'énergie. Pour qu'un promoteur puisse utiliser la biomasse forestière de façon rentable, il devra, entre autres, disposer d'un approvisionnement stable à un coût acceptable, durant une période de temps assez longue pour amortir les frais de l'équipement requis pour la production de l'énergie (c'est le cas par exemple des chaufferies pour les immeubles institutionnels). Les coûts de transport, particulièrement, constituent un élément important du prix de revient de la matière première (biomasse forestière).

Dans le cas du projet La Romaine, il faudrait d'abord qu'il y ait, à une distance pas trop grande des réservoirs, un utilisateur de la biomasse forestière et que ce dernier puisse déjà compter sur une source d'approvisionnement fiable. Sur cette base, les résidus forestiers issus du projet de La Romaine pourraient éventuellement constituer une source d'appoint pour l'approvisionnement de cet utilisateur (chaufferie ou autre). Cependant, la récupération de la biomasse devrait alors s'intégrer aux activités de coupe prévues pour les bois commerciaux et ne pas augmenter de façon importante le déficit assumé par Hydro-Québec pour la récolte de ces bois.

? Mesures de compensation pour la perte de possibilité forestière.

L'évaluation de la perte de possibilité forestière engendrée par le projet La Romaine n'a pas été faite jusqu'à présent par le MRNF. Cet exercice doit être réalisé par le Forestier en chef, qui a le mandat d'effectuer les calculs de la possibilité forestière au Québec.

Lorsque le MRNF disposera des données requises à l'égard de la perte de possibilité forestière, il pourra entreprendre des discussions avec Hydro-Québec relativement aux mesures de compensation.

## Donald Gingras, ing.f.

Chef de l'unité de gestion  
Unité de gestion de Sept-Îles,  
Havre-Saint-Pierre et Anticosti  
Tél. : 418-964-8300  
Fax : 418-964-8680  
<http://donald.gingras@mrnf.gouv.qc.ca>